

Décret

Générale

colonial

Décret n° n°74 Décret du 17 juillet 1930 approuvant des arrêtés du gouverneur de la Côte française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local pour l'exercice 1929, relevant à la somme de 700,000 francs

n°74

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 juillet 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Président de la République français Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article IS du sénatus-consultée du 3 mai 1854

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 50 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 22 février 1929 portant aprobation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1929,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Sont approuvés les artrétés pris par le Gouverneur de la Côte francaise des Somalis, en conseil d'administration, à la date des 20 et 29 mai 1930 et portant ouverture, à divers chapitres du budget local pour l'exercice 1929, de crédits supplémentaires s'élevant ensemble à ai somme de 700.000 francs,

Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

gaston doumerguepar le president de la republiquele ministre des coloniefrançois pietri